

Rapport évolutif

Analyse des impacts de la mondialisation sur la culture au Québec

Rapport 4 — Prendre la mesure de la culture :
Des indicateurs globaux pour
évaluer les phénomènes mondiaux



Laboratoire d'étude
sur les politiques publiques
et la mondialisation

Jacinthe Gagnon, MA
Relations internationales

Mai 2007

INTRODUCTION

En cette ère de mondialisation, la vitalité de la culture d'une société sert de baromètre pour évaluer sa résistance aux pressions d'assimilation. Certains États ont décidé d'intervenir dans la sphère culturelle, d'autres, de laisser libre cours aux jeux d'influence provenant du marché et de divers groupes d'acteurs. Les premiers formulent des politiques culturelles et mettent en œuvre des mesures, d'une part, pour préserver les particularités de leur culture et d'autre part, pour assurer l'intégration de celle-ci à la mosaïque internationale. Au Québec, les réflexions issues du rapport du Groupe-Conseil sur la politique culturelle du Québec ont permis de mettre en lumière un large consensus au sein de la société quant au devoir de l'État de soutenir et développer la dimension culturelle. Cela a permis l'élaboration de la politique culturelle de 1992 qui justifie l'intervention publique du Québec dans le champ culturel. Puisque c'est la voie que le Québec préconise, ce rapport examine les moyens à la disposition des gouvernements pour intervenir en matière de culture.

Mais de quelle façon les États peuvent-ils évaluer la vitalité, la santé de la culture et rendre compte de son développement, tant au niveau national qu'international? Quels moyens les institutions de la culture, les gouvernements, les organisations internationales possèdent-ils pour prendre le pouls du secteur culturel? De quelle façon les informations qu'ils recueillent de diverses sources peuvent-elles servir leurs intérêts, orienter leurs décisions, favoriser leur intervention?

Les politiques culturelles sont élaborées en vue de répondre à des enjeux dont le niveau de complexité s'est accru. La mondialisation a contribué à faire évoluer les politiques en ce sens et les mesures

prises par les États dans la sphère culturelle se sont multipliées. La formulation de ces politiques nécessite l'accès à des données précises sur les industries, activités et enjeux du domaine culturel. Ces données se présentent sous forme de portraits statistiques, mais prennent tout leur sens lorsqu'analysées à partir d'indicateurs. De là, l'importance de cadres conceptuels bien établis qui mènent à l'identification d'indicateurs justes, qui prennent la mesure des phénomènes particuliers. Les statistiques culturelles procurent aux gouvernements des informations qui leur permettent d'asseoir leurs politiques. Au milieu de la culture, elles fournissent des appuis à leurs revendications. Elles font partie des moyens disponibles pour mieux guider et évaluer les actions.

L'analyse qui suit vise à juger de l'utilité, dans l'élaboration des politiques publiques, de développer des systèmes d'indicateurs mesurant la culture et ses industries. Elle devrait aussi faire avancer la réflexion et mieux outiller les gouvernements, et plus particulièrement, le gouvernement du Québec. Cette étude comporte trois volets; dans le premier, on tentera de faire la lumière sur la raison d'être de la recherche statistique sur la culture en identifiant les objectifs visés. Le deuxième traitera de l'élaboration des cadres conceptuels et des indicateurs. Dans le troisième, on abordera les défis en perspective dans le monde des statistiques culturelles; il s'agit d'identifier certains phénomènes où l'opérationnalisation des cadres théoriques peut être délicate, mais, à terme, extrêmement riche. On dressera enfin, certaines perspectives pour l'avenir de la mesure culturelle.

Il existe une multitude de projets de construction de cadres analytiques et de profils statistiques, mais le but de cette analyse n'est pas d'en présenter une liste exhaustive. Elle vise plutôt à exposer l'une des facettes qui témoigne de l'impact de

la mondialisation sur la culture, soit le développement d'outils permettant aux États de mieux saisir les phénomènes qui exercent une influence sur le domaine culturel.

1. DE L'UTILITÉ DE MESURER LA CULTURE

Le développement d'indicateurs et de système de mesures, nationaux et internationaux, requiert un investissement significatif de la part des États et organisations qui oeuvrent dans le domaine de la culture. Compte tenu des ressources allouées à leur collecte, quel est l'apport réel de ces informations? À qui servent-elles et de quelle façon? Voilà certaines questions auxquelles il est nécessaire de répondre, d'entrée en jeu.

1.1 Pourquoi mesurer? Déterminer les objectifs derrière la construction d'indicateurs

Bien qu'il y ait de nombreuses raisons justifiant le développement de systèmes d'indicateurs, deux d'entre elles ici seront examinées. La première s'appuie sur le fait que les profils statistiques rendent légitimes les revendications des milieux culturels en identifiant les secteurs qui imposent le soutien de l'État. La seconde allègue que les données et analyses viennent éclairer les décideurs dans la formulation de leurs politiques culturelles et justifier les dépenses publiques dans le champ de la culture.

Les milieux culturels - artistes, artisans, producteurs, et autres intervenants - prennent part aux débats publics concernant les enjeux qui les touchent. Les représentants des milieux culturels font partie des nouveaux acteurs présents sur la scène locale et internationale et participent aux orientations des gouvernements et des organisations internationales. Un nombre

croissant d'associations artistiques et culturelles, de même que les organismes qui s'y rattachent, s'intéressent aux statistiques culturelles. Celles-ci leur permettent d'apporter certaines améliorations à leur fonctionnement et de réclamer, dans certains combats, le soutien de l'État, du secteur privé et de la population (McPhie 2000). Devant la difficulté d'obtenir des fonds publics, nécessairement rares, et devant les nombreuses requêtes provenant de toutes parts, les milieux culturels élaborent des documents publics afin d'étayer leur doléances.

Les statistiques culturelles peuvent se retrouver à la base de leur argumentaire et être utilisées pour appuyer leur position face au pouvoir politique. En effet, il n'est pas rare de voir des statistiques, telles que le nombre de travailleurs œuvrant au sein du milieu culturel, le revenu des artistes, les événements subventionnés, figurer dans leurs documents. Ils ont donc avantage à contribuer au développement de système d'indicateurs. Pour évaluer les performances et la santé des différents secteurs et formes d'activités culturelles, de même que pour avoir une base comparative par rapport à d'autres industries ou à d'autres sociétés, les statistiques sont des outils appropriés que ces acteurs apprécient. Pour ne citer qu'un exemple, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain faisait récemment état de nombreuses statistiques portant sur le milieu culturel au Québec et, plus particulièrement, à Montréal. S'appuyant sur des études du Conseil des arts et des lettres du Québec, de l'Institut de la statistique du Québec, de Statistique Canada, la Chambre de commerce a encouragé les entreprises à financer le secteur culturel de la ville (Chambre de commerce du Montréal métropolitain 2006).

Du point de vue des décideurs politiques et des responsables de l'élaboration des politiques culturelles, les statistiques se

révèlent être des atouts précieux. Elles permettent à la fois d'identifier les situations où l'intervention de l'État est nécessaire et de justifier l'attribution de fonds publics. Il est donc essentiel d'établir une base de données quantitatives assez large, à partir desquelles les décideurs politiques pourront obtenir des informations claires, précises et fiables qui leur serviront à concevoir leurs politiques et à ancrer leurs décisions. Les statistiques culturelles facilitent la prise de décision et deviennent ainsi des instruments d'élaboration des politiques culturelles. Ainsi, l'énoncé de politique internationale du Québec s'appuie sur des statistiques pour justifier le choix des priorités. En rappelant le faible pourcentage de francophones en Amérique du Nord, on légitimise les efforts du gouvernement en vue d'assurer la pérennité du français. En soulignant l'apport des activités culturelles québécoises au PIB du Québec, on justifie l'intervention gouvernementale qui vise à soutenir les industries culturelles (Gouvernement du Québec 2006).

En outre, les statistiques culturelles jouent un rôle dans l'évaluation des politiques publiques. Elles appuient plusieurs mesures gouvernementales - elles-mêmes grevées de dépenses publiques que l'État doit justifier; les statistiques s'avèrent utiles afin de vérifier si l'allocation des ressources à la culture est réalisée à bon escient. Cette utilisation délicate et complexe des statistiques culturelles illustre l'importance de construire des indicateurs solides et cohérents pour ainsi favoriser le dialogue et structurer l'orientation et l'évaluation des politiques culturelles.

Ainsi, à juste titre, il arrive fréquemment que les décideurs gouvernementaux et les représentants des milieux culturels se joignent aux experts de la statistique afin de participer à l'élaboration de cadres conceptuels, à la définition d'indicateurs, à l'identification de phénomènes à

mesurer. Ce type de partenariat s'est notamment concrétisé lors de la démarche de l'Observatoire de la Culture et des Communications qui a réuni des représentants de ces divers groupes pour participer à la réflexion sur la construction du programme d'indicateurs culturels pour le Québec.

Ces exemples illustrent la pertinence et l'utilité que revêtent les statistiques culturelles. Reste l'obligation de s'interroger sur les directions à imprimer aux cadres conceptuels qui baliseront la collecte de données. Pour ce faire, il est indispensable de réfléchir à la finalité de la mesure, à l'utilisation que l'on veut en faire.

1.2 Que mesure-t-on? Définir les champs à couvrir et identifier les indicateurs

Afin que les statistiques remplissent adéquatement leur rôle, elles doivent être encadrées par des indicateurs sélectionnés avec soin. La complexité des questions auxquelles on tente de répondre et des phénomènes que l'on veut mesurer exige une « synthèse intelligente »¹ des données qui prenne la forme d'un système d'indicateurs culturels.

Le choix des indicateurs dépend principalement des objectifs poursuivis et des besoins en information. Il varie aussi selon les secteurs que l'on veut couvrir, puisque le manque de données disponibles peut en restreindre l'éventail. Ici, s'impose un tour d'horizon de ce que les programmes d'indicateurs pourraient mesurer.

a) L'apport économique des industries culturelles

La croissance économique est aujourd'hui au cœur des priorités des États. Aussi, tout ce qui peut y contribuer est-il évalué

et mis à profit. Les statistiques sur les revenus dégagés des transactions de produits et services culturels ont été parmi les premières données à capter l'attention. L'augmentation des échanges de biens et de services permet à plusieurs États de faire rayonner leur culture et d'en retirer des bénéfices qui contribuent à l'augmentation de la richesse nationale. Un nombre important d'indicateurs témoignent maintenant de ce que l'on appelle la « vitalité culturelle » d'une société. La mesure des revenus découlant des produits culturels est devenue une information à laquelle on accorde de plus en plus d'importance. Grâce aux règles implantées pour réguler le commerce international - on pense notamment au Système harmonisé (S.H.)² - le flux de biens culturels, comme celui de tout autre bien, est mesurable.³ Cette analyse ne le permet pas, toutefois, une étude plus approfondie de la mesure du commerce international de produits culturels basée sur les systèmes en place nous amènerait sans doute à identifier de nombreux problèmes.

Le PIB culturel, soit la part de marché qu'occupe le secteur de la culture relativement aux autres secteurs fait aussi partie des éléments que l'on mesure. On apprécie davantage le potentiel du secteur de la culture dans la création d'emplois, tant en nombre qu'en qualité. La culture figure aujourd'hui parmi les leviers de développement de plusieurs pays industrialisés, même pour les États qui n'interviennent pas ou peu dans le champ de la culture.

C'est autour de la production et la consommation de biens culturels que l'on dispose du plus grand nombre d'indicateurs. Toutefois, un meilleur portrait des activités des industries de la culture est requis. Cela s'explique notamment par le fait que la consommation et la production de biens culturels varient selon les secteurs

d'activités. Elles varient aussi, d'un pays à l'autre, voire d'une région à l'autre, à l'intérieur d'un même État.

b) L'efficacité des programmes et politiques des gouvernements

Les politiques et programmes en matière culturelle ont une certaine influence économique et sociale. L'impact des initiatives gouvernementales fait donc partie des préoccupations des acteurs politiques, c'est pourquoi il est nécessaire de pouvoir disposer d'informations pour en évaluer l'efficacité. Cette mesure peut s'exprimer en termes de dépenses et de revenus. La vérification des sommes attribuées aux activités et organismes culturels par rapport à leur contribution à l'économie offre une perspective d'analyse intéressante. Elle demeure toutefois sommaire et rattachée - là encore - à la performance des industries culturelles dont les revenus émanent des transactions de produits culturels.

La mesure de l'impact réel de mesures spécifiques, de politiques sectorielles, de programmes mis en place par les gouvernements, est plus difficile à réaliser et requiert l'accès aux modes alternatifs d'évaluation. L'exercice traditionnel de collecte de données n'illustre pas l'ensemble du paysage, ni toute la portée des initiatives gouvernementales. Cette appréciation pourrait passer par une évaluation qualitative des effets produits par les mesures gouvernementales. Pour ne citer qu'un exemple, on pourrait vouloir vérifier les effets qu'engendrent les lois sur le statut de l'artiste. Atteignent-elles les objectifs visés? Quels en sont les effets pervers?

Les stratégies qualitatives pourraient mener à une appréciation plus fine des objectifs des politiques publiques dans le domaine de la culture. Elles permettraient de franchir

un pas de plus, en terme de gouvernance, grâce à de nouveaux moyens d'évaluer l'action publique et d'en rendre compte. En ce sens, l'utilisation de ces méthodes ajouterait à l'éventail des moyens servant à analyser les politiques et leurs finalités.

Par ailleurs, la notion de récurrence prend ici tout son sens. Des portraits statistiques produits sur une base régulière facilitent l'examen de l'évolution d'un secteur, d'une industrie. Par exemple, des données colligées et publiées annuellement sur la production cinématographique québécoise permettent d'obtenir un aperçu à plus long terme des progrès d'une industrie. Par opposition au portrait figé, les analyses statistiques longitudinales favorisent la comparaison, dans le temps, de la vitalité culturelle. Cela s'applique d'autant plus lorsqu'il est question de mesurer les effets des politiques publiques. Les statistiques peuvent transmettre l'information nécessaire à l'évaluation des incidences de l'application d'une mesure gouvernementale dans un secteur donné. Peu documentée dans les cadres conceptuels, cette notion s'avère pourtant essentielle.⁴

c) Les impacts sociaux de la culture

Malgré l'abondance et la précision des données sur les produits culturels, on n'a souvent droit qu'à un portrait partiel du secteur culturel et du potentiel qu'il recèle. La prise en compte d'autres dimensions est nécessaire pour compléter ce tableau et permettre aux décideurs publics, aux citoyens et au milieu de la culture, d'évaluer plus justement l'importance de la culture au sein de la société. Il est ici question d'évaluer les avantages de la culture en tant que « bien public » plutôt que « bien marchand ». Il s'agit de mesurer les impacts sociaux de la culture; son influence sur le mode de vie, le renforcement de l'identité, l'amélioration de la cohésion sociale. Pour l'instant, peu de recherches

visant à évaluer cette facette de la culture sont en cours.

Deux raisons viennent expliquer cette lacune de la statistique culturelle. Premièrement, les clientèles s'intéressent davantage aux données à caractère économique. C'est pourquoi la plupart des indicateurs qui constituent la base de la statistique en culture sont de cette nature. Seconde raison, il est difficile de mesurer le changement de perception que peut apporter l'expérience culturelle. La consommation d'un bien culturel a des effets sur la façon dont un individu appréhende le monde, ce qui influence sa relation avec les autres. L'expérience culturelle est créatrice de liens sociaux, de valeurs et peut renforcer la cohésion sociale. Pour les États qui interviennent en matière culturelle, ces raisons justifient pleinement leur action, par l'investissement de fonds publics ou l'élaboration de politiques culturelles.

Ces avantages vont au-delà des seules retombées économiques. À partir de ces constats, certains ont proposé une exploration plus large des avantages sociaux⁵ afin de pouvoir élaborer un modèle pour rendre compte de ces informations (Stanley 2002). D'autres germes ont été semés quant à l'élaboration d'indicateurs pouvant mesurer la contribution de la culture au bien-être humain (McKinley 1998). L'absence de données oblige à combiner différentes sources et méthodes afin d'établir des liens et de tirer des conclusions. Il faut puiser dans les enquêtes sur le développement humain, le niveau d'alphabétisation et d'instruction, le niveau de respect des libertés et des droits des citoyens, caractéristiques qui s'expriment généralement au moyen d'indicateurs qualitatifs.

Certaines questions éthiques se posent dans la réflexion sur la construction d'indicateurs mesurant les avantages

sociaux de la culture et son apport au bien-être humain. Les classifications qui apparaissent ordinairement lors de l'élaboration d'indicateurs peuvent donner lieu à une interprétation qui hiérarchise les cultures, les sociétés, les groupes ethniques. Cela explique peut-être pourquoi la recherche dans ce domaine est toujours à l'état embryonnaire et que peu de cadres conceptuels proposent des mesures de ce genre.

Ici s'achève le survol la démonstration de l'utilité des systèmes d'indicateurs et des raisons justifiant l'intérêt qu'on leur porte. Dès lors, il faut s'interroger sur la mise en commun de ces visions et découvrir comment les rendre opérationnelles.

2. DE LA FAÇON DE MESURER LA CULTURE

Ayant établi la pertinence de la construction d'indicateurs culturels, ciblé les milieux qui s'y intéressent et expliqué leur intérêt en faveur de cette démarche, il faut maintenant examiner les diverses façons de mesurer la culture telles que déployées par les gouvernements et organisations internationales.

2.1 Ici, comme ailleurs? Les données comparables internationalement

L'analyse des objectifs qui sous-tendent la construction d'indicateurs culturels met en lumière un fait : les profils statistiques permettent de mieux connaître l'état de la culture au sein d'une société et ensuite d'évaluer sa situation par rapport à d'autres sociétés. L'aspect comparatif, déjà présent dans plusieurs autres secteurs de l'activité humaine (développement économique, social, humain), atteint maintenant le secteur culturel.

S'ajoute à cela l'interdépendance croissante des États, qui se manifeste de plus en plus au sein de la sphère culturelle. Les biens et services culturels voyagent, les activités culturelles se développent, souvent dans la perspective d'un rayonnement international. Le succès de certaines industries suscite l'étude de ce qui se fait ailleurs, des réussites que l'on peut adapter, bref, amène de nombreuses comparaisons. Les systèmes d'indicateurs internationaux, où des données comparatives peuvent servir à orienter les actions et les politiques, prolifèrent. C'est dans cette optique que se sont élaborés la plupart des cadres analytiques nationaux et internationaux de collectes de données culturelles.

Les données comparables internationalement représentent un intérêt certain pour les clientèles identifiées précédemment. À l'aide de statistiques autorisant la comparaison, les milieux culturels peuvent évaluer l'ampleur des phénomènes qui les touchent localement et établir si leur situation est isolée ou s'étend à l'échelle planétaire. Les décideurs politiques peuvent appuyer leurs décisions et leurs actions, considérant que d'autres États relèvent des défis analogues. Ainsi, l'identification d'indicateurs universels, communs et acceptés par les gouvernements et instituts nationaux qui œuvrent à la mesure de la culture, facilite la comparaison à l'échelle internationale.

La codification de données internationales appelle l'intervention de forums multilatéraux où plusieurs gouvernements peuvent s'associer à des initiatives. L'UNESCO est déjà bien présent dans le débat, l'OMPI se met à la page. Mais que dire des initiatives engagées par des organisations à vocation économique, portant sur le thème de la culture? L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'est intéressée à la question de la mesure de la culture et a organisé, en décembre 2006, un atelier sur l'établissement d'un cadre

facilitant la comparaison internationale de données sur la culture. Des experts se sont penchés sur l'élaboration d'un cadre conceptuel à partir duquel serait conçue une série d'indicateurs globaux permettant les comparaisons internationales.

Les éditions de 1998 et 2000 du *Rapport mondial sur la culture*, de l'UNESCO, présentent les réflexions de chercheurs et d'experts sur l'élaboration d'indicateurs culturels. Si la plupart s'accordent sur la pertinence d'établir des indicateurs globaux, l'opinion de certains chercheurs diverge quant au développement d'indicateurs universels et de comparaisons internationales. Plusieurs s'interrogent sur la définition même de la culture et soulignent l'hétérogénéité des manifestations de son expression à travers le monde. Cette caractéristique, affirme-t-on, rend difficiles les comparaisons internationales (Sen 1998). Ceci admis, des indicateurs de base, établis à partir de points communs entre les cultures, peuvent jeter un éclairage intéressant sur le développement culturel national et planétaire. Toutefois, il faut garder en tête que la construction et l'utilisation de systèmes d'indicateurs globaux doivent nécessairement laisser place à l'adaptation aux phénomènes locaux. Des rencontres internationales organisées par l'UNESCO de même que le colloque mis sur pied par l'Institut de statistique de l'UNESCO et l'Institut de la statistique du Québec (2003) font évoluer le débat. Parmi les constats, il ressort qu'un cadre statistique, pour être pertinent, doit répondre à certains critères. Il y a, tout d'abord, l'aspect « mesurable »; il faut identifier des mesures où les données sont disponibles ou peuvent être obtenues. Ensuite, les comparaisons au niveau international doivent être réellement possibles et significatives. Enfin, ces comparaisons doivent être utiles aux décideurs politiques dans leur gestion nationale; elles doivent faciliter leur prise de décision (Gordon 2006).

Lors de la construction d'un programme d'indicateurs, la logique veut que l'on choisisse certains qui sont présents dans d'autres systèmes, afin de faciliter les comparaisons. La logique dans la construction d'un système veut que l'on identifie des indicateurs. Le choix d'indicateurs de base harmonisés est utile afin de mesurer les phénomènes globaux et de comparer les manifestations locales. Ces indicateurs servent à classer les États les uns par rapport aux autres en matière de culture. Enfin, puisqu'ils se retrouvent dans plusieurs cadres statistiques nationaux et internationaux, ils favorisent une forme de cohérence entre les différentes sources d'informations, lors de l'utilisation des données.

2.2 Initiatives en cours

Loin d'être un inventaire exhaustif des projets existants, cette partie présente deux initiatives actuellement en cours en matière d'élaboration de cadres analytiques menant à la mise au point d'indicateurs culturels globaux. Cette démonstration illustre les tendances actuelles dans le domaine statistique et permet d'entrevoir les défis à venir.

a) Scène internationale : la mesure de la diversité des expressions culturelles

En 1986, l'UNESCO rendait public le *Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles*. Cet outil est devenu la référence en termes de mesure de la culture. Ce *Cadre de l'UNESCO* représente les balbutiements du développement de méthodes d'évaluation et de collecte de données sur les activités culturelles. L'approche préconisée à l'époque par l'Organisation consistait à répertorier, sous neuf catégories, les activités culturelles, qui composent en quelque sorte, une définition de la « culture »⁶. Cette initiative donnait

ainsi une première structure comparative et plusieurs gouvernements s'en sont inspiré pour ébaucher leurs propres cadres analytiques.

Deux décennies plus tard, le *Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles* nécessite une réelle mise à niveau. Parmi les raisons justifiant la mise à jour du *Cadre*, on note les changements technologiques accélérés faisant naître de nouvelles problématiques dans le champ de la culture. Il s'agit aussi de l'élargissement de la définition de la culture afin d'y inclure, entre autres, les notions émanant, notamment, de l'adoption des récents instruments juridiques internationaux. On pense en particulier aux définitions du patrimoine immatériel, de la diversité culturelle et d'expressions culturelles. Quoique difficiles à conceptualiser, ces éléments s'avèrent marquants dans le processus de mise à jour.

L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), établi à Montréal, a entrepris, en 2006, la première phase de révision du *Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles*. L'ISU est une entité créée dans le but de fournir des données statistiques dans les champs de compétence de l'UNESCO, soit en matière de communication, d'éducation, de science et de culture.

L'expertise de l'ISU sera également mise à profit dans le travail de conceptualisation de la notion d'expressions culturelles. L'entrée en vigueur de la *Convention sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles* renforce la pertinence de la démarche d'actualisation du cadre statistique. La *Convention* exige que soient facilités l'échange, l'analyse et la diffusion de l'information relativement à la collecte de données et aux statistiques sur la diversité des expressions culturelles.⁷ Elle mentionne explicitement la volonté des

signataires d'avoir accès à des données fiables sur la diversité des expressions culturelles et désigne l'UNESCO comme entité responsable de cette mission.

L'Institut, en collaboration avec d'autres partenaires, sera associé à la réflexion visant à mettre en place des normes statistiques pour collecter des données servant à mesurer la diversité des expressions culturelles. L'établissement de telles normes facilitera l'identification de mécanismes de collecte de données qui, à terme, permettront de faire le suivi de l'état de la diversité des expressions culturelles et d'obtenir des données internationalement comparables. (Deloumeaux 2006).

Cette entreprise titanesque d'actualisation du *Cadre de l'UNESCO* devrait déboucher sur la mise à jour complète de sa méthodologie. Il faudra attendre encore de deux à trois ans avant que soit présentée la version finale du nouveau cadre. Cependant, la réalisation de cette opération favorisera une évaluation plus tangible de l'état de la culture, des nouvelles réalités de ce domaine et des phénomènes mondiaux et locaux qui y sont reliés. La définition de la notion d'expressions culturelles représente, en soi, un défi majeur. S'ajoute à cela la tâche significative de greffer à cette notion des indicateurs pertinents. Leur identification facilitera la collecte de données précises et pertinentes pour établir des études statistiques représentatives. Ainsi pourront être mieux définies et évaluées les politiques culturelles en lien avec les instruments juridiques internationaux.

Enfin, la mise à jour du *Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles* sera précieuse pour les États qui développent leur expertise en cette matière. L'élargissement des frontières du domaine de la culture entraînera également la prospection de nouveaux champs d'investigation. On

pense à la publicité, au tourisme culturel, aux industries créatives, et bien d'autres qui font déjà partie du monde élargi de la sphère culturelle. Cependant, cette approche sectorielle utilisée par l'UNESCO risque d'empêcher que s'installe une vision plus large de la culture. À l'heure où certains États évoquent la pertinence d'élaborer une politique culturelle globale plutôt que fractionnée et appliquée sans passerelles entre les secteurs d'activités, on peut s'interroger sur le soutien dont bénéficieront les gouvernements voulant s'engager dans cette voie.

b) Scène locale : la mesure de l'évolution culturelle de la société québécoise

Les gouvernements du Québec et du Canada sont très actifs en matière de collecte et d'analyse de données sur le secteur culturel. Ils ont élaboré des cadres analytiques et construit des systèmes d'indicateurs utilisés depuis plusieurs années. Quoique comportant certaines lacunes, le modèle canadien de statistiques culturelles bénéficie d'une bonne réputation, au plan international. L'expertise de Statistique Canada et ses méthodes de collecte de données statistiques ont nourri la réflexion de chercheurs et de gouvernements étrangers (Haydon 1998).

En 2004, Statistique Canada rendait public le *Cadre canadien pour les statistiques culturelles*, présentant les définitions et concepts sur lesquels allait désormais reposer la mesure des industries culturelles.

L'Institut de la statistique du Québec a contribué à cette opération et a pu en tirer profit lors de l'élaboration de son propre cadre conceptuel pour les statistiques culturelles au Québec.

En janvier 2007, l'Observatoire de la Culture et des Communications (OCCQ)

- l'une des unités administrative de l'Institut de la statistique du Québec - a rendu publics les résultats de sa réflexion quant à l'établissement d'indicateurs mesurant l'état du développement culturel au Québec. Ce travail a nécessité la collaboration des milieux gouvernementaux et culturels afin de définir l'objet de la mesure et de délimiter les champs à évaluer. La concertation de ces acteurs a permis à l'OCCQ d'établir une classification qui structurera la recherche statistique du domaine culturel au Québec.

La construction du programme d'indicateurs de l'OCCQ découle de la constatation de la nécessité d'un système qui puisse mieux répondre aux questions fondamentales issues des secteurs politiques et sociaux, s'intéressant à la culture. L'OCCQ contribuera ainsi à la réflexion publique sur l'état actuel et l'évolution de la culture. En proposant des outils pour décrire certaines facettes de la culture québécoise, cet organisme favorisera également la compréhension, par les milieux politiques et culturels, de l'impact de la mondialisation sur la culture, au Québec.

Il sera intéressant de voir comment le programme que propose l'OCCQ s'harmonisera avec les systèmes développés par les organisations internationales. L'Observatoire a précisément tenu compte, dans la construction de ces indicateurs, de la dimension comparative. Il sera vraisemblablement possible de mieux situer le développement de la culture au Québec par rapport à d'autres sociétés.

Le système d'indicateurs du Québec ne cherche pas à évaluer l'efficacité, ni l'efficacité de la politique culturelle, mais bien à décrire le développement de la culture au Québec (OCCQ 2007). Ce programme, tout comme celui de Statistique Canada, vise particulièrement à mesurer l'aspect économique de la culture. Le cadre

canadien préconise l'élargissement de la mesure aux avantages sociaux découlant de la production et de la consommation canadienne de produits culturels, mais vise expressément les industries culturelles (Statistique Canada 2004). C'est là l'une des critiques que l'on peut faire à l'égard du système canadien puisqu'il ne prend pas en compte d'autres aspects de la culture. On s'attarde essentiellement à la contribution économique du secteur culturel et aux revenus du commerce des biens culturels et rien n'indique qu'il y ait une volonté de modifier cette tendance dans la mesure de la culture.

Ceci complète le coup d'œil sur deux initiatives auxquelles il faudra porter attention au cours des prochains mois. L'avancement des travaux de l'ISU et de l'OCCQ devrait indiquer de quelle façon ces instituts aborderont la mesure des enjeux plus globaux auxquels est confrontée la culture, à la fois à l'échelle locale et planétaire.

3. ENJEUX À SURVEILLER, PHÉNOMÈNES À MESURER

Nous identifions ici quelques uns des défis auxquels sont confrontés, d'une manière ou d'une autre, les artisans de la culture, les citoyens, en tant que consommateurs de produits culturels, et les décideurs politiques. Bien que leurs intérêts puissent diverger, tous ces groupes ont intérêt à obtenir de meilleures données sur les activités et phénomènes reliés à la culture.

3.1 Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Les avancées technologiques en matière d'information et de communication bouleversent la problématique de la diversité des expressions culturelles. L'ampleur de

ce phénomène et l'importance qu'il prend à l'ordre du jour, témoignent de la nécessité d'élaborer de nouveaux cadres juridiques, qui devront sans doute être négociés au sein des forums internationaux. Une concertation mondiale est indispensable puisque l'on assiste à ce que l'on pourrait qualifier de seconde phase dans l'établissement d'un « nouvel ordre mondial de l'information et de la communication » (NOMIC).

Il y a donc fort à parier que le vide juridique qui caractérise actuellement ce domaine soit comblé au cours des années à venir. Quant à la question qui nous intéresse, soit la mesure de la culture, le principal défi que présentent les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), concerne la difficulté de comptabiliser les transactions impliquant des biens et services culturels et leur « consommation ». Les systèmes d'indicateurs s'appuient sur des transactions, c'est à dire des échanges dont subsiste une trace. Cependant, le flux d'échanges de produits culturels numérisés, notamment le téléchargement de fichiers musicaux et de films, pose un réel problème quant à sa mesure. En effet, comment peut-on avoir des données exactes sur ce qui se transige par l'Internet, par exemple, là où les frontières sont inexistantes et où les transactions ne laissent pas toutes une marque?

L'UNESCO a déjà identifié les défis statistiques quant à la mesure des NTIC alors qu'elle entamait une réflexion sur ce sujet, lors du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) en 2003. Les constats présentés à cette occasion témoignent de problèmes liés à la qualité des données disponibles (ISU 2003). Il sera important de s'attaquer véritablement à cette question, car le commerce de biens culturels emprunte massivement les supports modernes. Occulter ces transactions reviendrait à oublier dans les calculs une fraction importante des

échanges, des revenus et de la part du marché de la culture dans l'économie.

3.2 Droit d'auteur et propriété intellectuelle

Aux défis que posent les nouvelles technologies de l'information et de la communication s'ajoutent les problèmes reliés au respect de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur. La numérisation des ouvrages des bibliothèques de par le monde oblige à s'interroger sur la protection des droits d'auteurs. L'OMPI se penche également sur cette question, puisque les industries culturelles produisent des biens et services dont le contenu est généralement protégé par le droit d'auteur.

L'Institut de la statistique de l'UNESCO signalait récemment le manque de données sur les droits d'auteur qui, pourtant, revêtent une importance capitale lors de l'examen de la nature et de l'origine des biens culturels. Les informations disponibles ne fournissent qu'un aperçu des échanges internationaux dans ce secteur (ISU 2005).

Le ministère du Patrimoine canadien observait, lui aussi, cette lacune au sujet de la propriété intellectuelle culturelle (Perron 2001). Des estimations précises et régulières concernant notamment les droits d'auteur devront être ajoutées aux statistiques afin de pallier cette déficience.

Du côté juridique, un vide persiste dans plusieurs États quant à la réglementation sur le droit d'auteur qui prend en compte les changements technologiques.⁸ Des statistiques sur le droit d'auteur pourraient raviver l'intérêt du gouvernement fédéral à réviser sa réglementation afin de pallier les lacunes actuelles.

3.3 Diversité culturelle et pluralisme culture

Comment peut-on brosser un portrait statistique des cultures dont la transmission est majoritairement faite de façon orale? C'est notamment le cas pour les cultures autochtones qui font partie intégrante de l'héritage culturel québécois et canadien. De quelle façon peuvent-elles être prises en compte lorsqu'on élabore un tableau de la culture au Québec et au Canada? Et qu'en est-il des manifestations culturelles et artistiques des diasporas installées au Québec et au Canada? La littérature des écrivains d'origine haïtienne vivant aujourd'hui en sol québécois est-elle «mesurée»? Où se reflètent les spectacles de danse traditionnelle sud-américaine présentés sur le territoire du Québec?

L'OCCQ, s'appuyant sur l'interprétation de l'UNESCO propose la prise en compte de trois dimensions : l'accessibilité à la culture, la vitalité et la diversité culturelles. Mais la définition de cette troisième dimension fait davantage référence au degré de concentration des industries plutôt qu'à leur nature. On se contentera vraisemblablement de mesurer la diversité des « expressions culturelles », tel que le proposent les orientations de l'ISU, plutôt que d'y intégrer la *variété*. Pourtant, cette notion pourrait être mesurée à l'aide d'indicateurs déjà développés. Il suffirait de les affiner afin d'obtenir un portrait plus précis de la variété de l'offre culturelle. Les indicateurs de mesure de la diversité (dans le sens de la représentativité de la pluralité culturelle) ne semblent pas avoir retenu l'attention des publics interpellés; une définition plus étroite est donc retenue.

3.4 Langue française et diversité linguistique

La langue, pierre d'assise de l'identité pour plusieurs sociétés, mérite une attention particulière en ces temps de mondialisation. La diversité des expressions culturelles passe également par l'utilisation de toutes les langues.

L'UNESCO s'est déjà penchée sur la diversité linguistique dans le cyberspace.⁹ Certains indicateurs permettent déjà d'obtenir des informations quant à la langue de certains biens culturels, tels que les chansons, les films ou les livres. D'autres attestent de l'état de la diversité linguistique sur la planète et enregistrent, à l'occasion, la disparition de certains idiomes. Il y aurait lieu de pousser davantage cette réflexion.

La Commission européenne vient de reconnaître l'importance du multilinguisme et des avantages qu'il octroie aux secteurs économique et social. L'heure est venue de construire des systèmes de mesure incluant ce concept, d'autant plus que la promotion de la diversité linguistique figure au nombre des préoccupations des signataires de la *Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle* (2001). Cette facette significative de la culture fera peut-être l'objet d'un instrument juridique international.

3.5 Industries créatives

Outre les industries culturelles, les industries *créatives*¹⁰ sont prometteuses en termes d'emplois et de richesse. Elles sont également porteuses de l'identité culturelle et signe visible de la diversité des expressions artistiques et culturelles. Au sein des sociétés du savoir, elles acquièrent de plus en plus d'importance et les gouvernements prennent davantage conscience de leur valeur. Ces derniers élaborent dorénavant des politiques favorisant leur essor.

Cependant, les statistiques fournissant des renseignements sur les industries créatives ne sont pas légion. Ce domaine de recherche commence à se développer et on voit émerger certaines initiatives visant à en mesurer les activités.

Dans ce cas également, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) s'active en élaborant un système d'indicateurs en vue de mieux connaître les industries créatives. En 2006, l'OMPI montait une équipe qui allait étudier de plus près les industries créatives.¹¹ Celle-ci examine particulièrement l'impact des politiques et des pratiques en matière de propriété intellectuelle sur le développement des industries créatives. L'OMPI répond ainsi aux besoins manifestés par les États membres aux prises avec les problèmes juridiques entourant le développement de ce secteur. Parmi les activités de cette équipe, on retrouve notamment l'évaluation de la contribution économique des industries créatives. Cependant, l'OMPI préconise une définition étroite des industries créatives, ramenées aux seules activités économiques dont le contenu est protégé par le droit d'auteur. Ceci implique que la portée des études de l'Organisation peut être plus restreinte, puisque ces dernières n'incluent pas nécessairement tous les champs d'activités culturelles (UNESCO 2006).

En plein développement, les industries créatives méritent qu'on s'y attarde et que les systèmes d'indicateurs réussissent à saisir leur ampleur. De cette façon, il sera possible d'offrir aux milieux politiques un portrait plus exact de ces industries et peut-être, les moyens de leur apporter le soutien nécessaire.

En perspective : Élargir le spectre et élaborer des outils complémentaires

Certains défis ont été identifiés, que les statistiques culturelles ne permettent pas actuellement de relever, mais qui pourraient ouvrir la voie à de nouvelles méthodes d'évaluation. Nous suggérons trois moyens qui permettraient de les surmonter.

1. L'élargissement du spectre couvert par les statistiques culturelles

La construction d'indicateurs pour mesurer l'efficacité et l'efficience des politiques culturelles, de même que les impacts sociaux de la culture, devrait figurer dans les initiatives engagées par les États et organisations internationales dans le domaine statistique. Ces projets serviraient tout aussi bien les milieux culturels que politiques et ouvriraient le développement de nouveaux champs de recherche aux milieux universitaires. Les gouvernements ont tout intérêt à encourager l'essor de tels programmes de mesure de la culture.

2. La mise à contribution de nouveaux partenaires

La création d'alliances avec des fondations, des universités et autres établissements de recherche, la collaboration possible avec des instituts statistiques doivent être envisagées. De tels partenariats avec ces nouveaux acteurs sur la scène internationale, pourraient déboucher sur la mise au point de systèmes d'indicateurs harmonisés favorisant la comparaison, la mise en commun de ressources, une plus grande diffusion de données et d'informations, une meilleure compréhension des enjeux globaux et une réflexion systématique sur l'élaboration de politiques culturelles.

En outre, il faudra surveiller le rôle des villes dans l'élaboration d'instruments de mesure. La mondialisation a placé les administrations municipales face à d'importants défis. La concurrence que se livrent les milieux urbains les oblige à trouver des moyens novateurs de se démarquer et à intervenir dans de multiples champs d'activités. Ainsi, les villes se dotent aujourd'hui de politiques culturelles et de développement économique. Afin de définir ces politiques, plusieurs administrations municipales se basent sur l'étude, plus ou moins scientifique, des besoins, performances et lacunes du secteur culturel de leur milieu. Les ressources dont disposent les villes ne suffisent pas à élaborer des outils raffinés pour colliger de telles données. Une collaboration entre les municipalités, les autres paliers gouvernementaux et les instituts statistiques favoriserait l'éclosion d'études plus détaillées des enjeux locaux. C'est une voie à privilégier au Québec où les administrations municipales démontrent un réel dynamisme et une volonté d'agir. Par ailleurs, cette recommandation est en droite ligne avec la politique culturelle du Québec de 1992 où le partenariat avec les administrations municipales était l'un des trois leviers identifiés par le gouvernement pour mettre en œuvre de la politique.

3. Le développement d'outils complémentaires : la cartographie culturelle

La nécessité de recourir à d'autres moyens que les seules études statistiques provient du fait que tout n'est pas quantifiable. L'utilisation de mesures qualitatives représente une option pour compléter l'information fournie par les profils statistiques. Par exemple, la possibilité de faire appel aux sondages d'opinion et aux études de marché a déjà été étudiée (Patrimoine canadien 2002). Bien que les méthodes qualitatives soient utilisées dans certains cas, elles pourraient être davantage développées et mises à profit.

En matière de mesure de la culture, la variété des instruments s'accroît et des formes novatrices voient le jour. C'est entre autres le cas de la cartographie culturelle (mapping), une méthode visant à établir la représentation spatiale des ressources culturelles. Quelques États ont mis de l'avant des projets visant à cartographier des éléments culturels : institutions, joyaux patrimoniaux, organismes publics, parcours touristiques culturels, communautés culturelles, etc. Ce type de méthodes fait partie des options à approfondir au Québec.

plus exacte du secteur de la culture. Il s'agit entre autres de l'élargissement des champs à mesurer, de l'utilisation d'outils complémentaires et de l'établissement de nouveaux partenariats. Ces réflexions seront développées dans un prochain rapport évolutif.

CONCLUSION

Les statistiques culturelles pourvoient à un besoin d'information essentiel pour les décideurs publics, de même que pour les milieux culturels. Elles peuvent faciliter l'élaboration de politiques et de mesures favorisant les industries, manifestations, activités, lieux et monuments culturels qui nécessitent le soutien du gouvernement. Toutefois, bien qu'utiles, les statistiques culturelles ne répondent pas, à elles seules, à toutes les interrogations et s'avèrent insuffisantes pour dresser des portraits exacts de tous les phénomènes.

Nous avons évoqué certains déficits des programmes statistiques, tel que le manque de données récurrentes favorisant une vision à plus long terme de la culture, et d'indicateurs qui structurent les comparaisons internationales. À ce titre, il faut signaler l'immense fossé entre les informations statistiques et les moyens de mesurer la culture dont disposent les pays en développement. L'interprétation des portraits statistiques peut être biaisée selon les objectifs des parties. Afin de réduire ces défaillances, nous identifions certaines voies à explorer afin que les responsables de l'élaboration des politiques culturelles au Québec profitent d'une vue d'ensemble

NOTE

¹ Expression empruntée à l'Observatoire de la Culture et des Communications du Québec.

² Les statistiques sur les exportations et les importations sont classées et publiées d'après le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises. Le Système harmonisé (S.H.) est un système international de classement des marchandises qui a pour objectif de faciliter l'établissement de statistiques sur les exportations et les importations. Le SH est élaboré et tenu à jour par l'Organisation mondiale des douanes (OMD), une organisation intergouvernementale indépendante qui compte au-delà de 160 pays membres et qui est établie à Bruxelles, en Belgique. Le Comité du système harmonisé (CSH) de l'OMD est l'autorité internationale en matière de classification.

³ L'UNESCO a publié deux (2) grandes études à ce sujet: "International Flows of Selected Goods. 1980-1998" et « Échanges internationaux d'une sélection de biens et services culturels, 1994-2003 ».

⁴ Propos tirés d'un entretien avec Ivan Bernier, avril 2007.

⁵ Dick Stanley affirme que les avantages sociaux permettent de distinguer les biens et services culturels des autres biens et services. Les avantages sociaux sont les effets produits par l'expérience culturelle, c'est-à-dire, la consommation de produits et services culturels, sur les valeurs, l'identité des individus.

⁶ Les catégories déterminées par le Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles sont les suivantes : (1) patrimoine culturel ; (2) imprimés et littérature ; (3) musique ; (4) arts d'exécution et d'interprétation ; (5) médias audio ; (6) médias audiovisuels ; (7) activités socioculturelles ; (8) sports et jeux ; (9) environnement et nature.

⁷ Ainsi se lit l'article 19 de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Article 19 - Échange, analyse et diffusion de l'information

1. Les Parties s'accordent pour échanger l'information et l'expertise relatives à la collecte des données et aux statistiques concernant la diversité des expressions culturelles, ainsi qu'aux meilleures pratiques pour la protection et la promotion de celle-ci.

2. L'UNESCO facilite, grâce aux mécanismes existant au sein du Secrétariat, la collecte, l'analyse et la diffusion de toutes les informations, statistiques et meilleures pratiques en la matière.

3. L'UNESCO par ailleurs constitue et tient à jour une banque de données concernant les différents secteurs et organismes gouvernementaux, privés et à but non lucratif œuvrant dans le domaine des expressions culturelles.

4. En vue de faciliter la collecte des données, l'UNESCO accorde une attention particulière au renforcement des capacités et de l'expertise des Parties qui formulent la demande d'une assistance en la matière.

5. La collecte de l'information définie dans le présent article complète l'information visée par les dispositions de l'article 9.

⁸ Au Canada, depuis le projet de loi C-60 modifiant la Loi sur le droit d'auteur mort par le déclenchement des élections fédérales de 2005, aucune autre initiative n'a été présentée. Il ne semble y avoir aucune volonté politique de raviver ce dossier actuellement. Le gouvernement du Québec, qui s'était pourtant montré très concerné lors du dépôt du projet de loi C-60, ne démontre, lui non plus, aucun signe qui ferait en sorte d'inciter le gouvernement fédéral à reprendre sa réflexion. Un leadership plus convaincant de la part du Québec pourrait encourager le gouvernement fédéral à réviser la Loi sur le droit d'auteur en considérant les nouvelles réalités technologiques.

⁹ En 2005, l'UNESCO, dans le cadre des travaux du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), rendait public une étude intitulée « Mesurer la diversité linguistique sur Internet ».

¹⁰ Voici comment l'Alliance globale pour la diversité culturelle de l'UNESCO définit le concept d'industries créatives. « Le terme industries créatives comprend un plus grand ensemble d'activités qui englobent les industries culturelles auxquelles s'ajoutent toutes les activités de production culturelle ou artistique, qu'elles aient lieu en direct ou qu'elles soient produites à titre d'entité individuelle. Les industries créatives sont celles dont les produits ou les services contiennent une proportion substantielle d'entreprise artistique ou créative et comprennent des activités comme l'architecture et la publicité. »

¹¹ En 2006, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) se dotait d'une Division des industries créatives. Par cette décision, l'OMPI désire devenir le lieu fondamental pour le traitement politique et industriel des questions relatives à la propriété intellectuelle des industries créatives.

Bibliographie

- Alliance globale pour la diversité culturelle de l'UNESCO. 2006. *Comprendre les industries créatives. Les statistiques culturelles et les politiques publiques.*
- Chambre de commerce du Montréal métropolitain. 2006. « Le secteur privé : partenaire de la culture ». *La Cité*, Volume 4, numéro 4 (Février 2006).
- Deloumeaux, Lydia, Institut de statistique de l'UNESCO. 2006. Conférence donnée au Symposium «Diversité culturelle, Identités et Mondialisation», Association internationale de science politique. Montréal, octobre 2006. Publication à paraître.
- Gordon, John. 2006. *The OECD Project on International Measurement of Culture and Workshop Overview. Workshop on the International Measurement of Culture.* Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, décembre 2006.
- Gouvernement du Québec. 1992. *La politique culturelle du Québec – Notre culture, notre avenir.* Ministère de la Culture et des Communications, Québec.
- Gouvernement du Québec. 2006. *La politique internationale du Québec – La force de l'action concertée.* Ministère des Relations internationales, Québec.
- Haydon, Barry. 1998. « Les statistiques culturelles dans un système statistique développé (Australie et Canada) », dans Arizpe, Lourdes. *Rapport mondial sur la culture : 1998 : culture, créativité et marchés.* Paris : UNESCO.
- Institut de statistique de l'UNESCO. 2003. *Mesurer l'état et l'évolution de la société de l'information et du savoir : un défi pour les statistiques.*
- Institut de statistique de l'UNESCO. 2005. *Échanges internationaux d'une sélection de biens et services culturels 1994-2003.*
- Institut de la statistique du Québec, Institut de statistique de l'UNESCO. 2003. *Actes du Colloque international sur les statistiques culturelles, Montréal, du 21 au 23 octobre 2002.* « Les statistiques face aux défis de la diversité culturelle dans un contexte de globalisation ». Québec : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.
- McPhie, Paul. 2000. « Le Programme national canadien de statistiques de la culture : un quart de siècle d'existence », dans Arizpe, Lourdes. *Rapport mondial sur la culture : 2000 : Diversité culturelle, conflit et pluralisme.* Paris : UNESCO.
- McKinley, Terry. 1998. « Mesurer la contribution de la culture au bien-être humain : des indicateurs culturels de développement », dans Arizpe, Lourdes. *Rapport mondial sur la culture : 1998 : culture, créativité et marchés.* Paris : UNESCO.

Observatoire de la culture et des communications du Québec. 2007. *Le système d'indicateurs de la culture et des communications au Québec. Première partie : Conceptualisation et élaboration concertée des indicateurs.*

Patrimoine canadien. 2002. « Séance IV : Nouvelles politiques, nouvelles données ». Atelier sur les politiques artistiques et culturelles pour le développement.

Perron, Luc. 2001. « Exportations culturelles : leur contribution relative au secteur des arts et de la culture et à l'économie canadienne », Ministère du Patrimoine canadien.

Sen, Amartya. 1998. « Culture, liberté et indépendance », dans Arizpe, Lourdes. *Rapport mondial sur la culture : 1998 : culture, créativité et marchés.* Paris : UNESCO.

Stanley, Dick. 2002. « Au-delà de l'économique : le développement d'indicateurs des avantages sociaux de la culture », Ministère du Patrimoine canadien.

Programme des statistiques de la culture. 2004. *Cadre canadien pour les statistiques culturelles.* Statistique Canada. Numéro au Catalogue : 81-595-MIF2004021.

UNESCO. 1986. *Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles.*

UNESCO. 2001. *Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle.*

UNESCO. 2005. *Convention sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles.*

UNESCO. 2005. *Mesurer la diversité linguistique sur Internet.*

UNESCO et Alliance globale pour la diversité culturelle. 2006. *Comprendre les industries créatives les statistiques culturelles et les politiques publiques.*



Le Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation a été créé en 2004 par une entente de partenariat entre le Ministère des Relations internationales et l'ENAP. Le Laboratoire est un lien de veille et d'analyse consacré à l'étude des effets de la mondialisation sur le rôle de l'État, et sur les politiques publiques au Québec, et ce sur les enjeux d'ordre culturel, économique, environnemental, de santé, d'éducation et de sécurité. Il est apparu essentiel de répondre à cette préoccupation des impacts de la mondialisation sur la vie des institutions, des entreprises et de la société québécoise.

Directeur par intérim : Paul-André Comeau

Pour plus d'information ou si vous avez des renseignements à nous transmettre, vous pouvez contacter :

la technicienne du Laboratoire
Téléphone : (418) 641-3000 poste 6864
leppm@enap.ca

Les publications du Laboratoire peuvent être consultées sur le site Internet :

www.leppm.enap.ca

**Relations
internationales**

Québec